Indices des prix agricoles à la production (IPPAP) - Base 2005 - Séries arrêtées

Organisme producteur: Insee

• Consultez les « Informations Rapides » de cet indicateur.

Présentation

L'IPPAP mesure les variations des prix reçus en contrepartie des livraisons de l'agriculture. Il est fondé sur les valeurs successives d'un échantillon de transactions représentatives dont la structure correspond à une année de base (indice de Laspeyres). Il est actuellement calculé en base 2005, pour 160 postes élémentaires et 44 regroupements.

L'observation des prix agricoles

Impliqué dans l'analyse conjoncturelle et l'établissement des Comptes de l'agriculture, l'IPPAP mesure l'évolution des prix perçus par les agriculteurs. On s'attache donc à observer des prix de marché à la sortie des exploitations.

La fonction commerciale est toutefois de plus en plus assurée par des coopératives, groupements de producteurs, industriels ou négociants et le prix ne se forme pas à la sortie de l'exploitation. La nature du produit et la configuration du marché commandent le contenu des relevés : inclusion ou non des frais de récolte, de stockage, de transport et de conditionnement, des subventions, des marges, des frais financiers et des modes de paiement. On observe alors le prix entrée abattoir, sortie centre de conditionnement, rendu port d'embarquement et non le prix à la production qui en prenant l'exemple des céréales stockées et commercialisées par les coopératives, est connu plus tard, quelquefois en fin de campagne lorsque les acomptes et les paiements différés auront été versés.

Traditionnellement assurée par un grand nombre d'organismes (municipalités entretenant un marché physique, presse locale ou spécialisée, organisations professionnelles, ministère de l'agriculture), l'observation des prix agricoles s'est fortement concentrée :

- Ministère de l'agriculture : lait de vache, volailles.
- FranceAgriMer : fruits et légumes, horticulture, oléo-protéagineux, vin de consommation courante, betteraves.
- Profession : vin AOC, légumes pour transformation, houblon, légumes secs, lin, plants de pépinières.
- Presse spécialisée : céréales.

Le calcul de l'indice

Les prix absents à la sortie de l'indice, soit que le produit soit incoté, soit que l'information ne soit pas disponible à temps sont estimés à partir des séries renseignées du même poste.

On calcule chaque mois l'indice du poste en rapportant le prix moyen mensuel à celui de l'année de référence. On l'exprime en « pour cent » pour le rendre plus lisible. L'indice des regroupements se déduit de celui des postes par moyenne arithmétique pondérée par la valeur des livraisons reprise des Comptes de l'agriculture pour l'année 2005.

Produits	Pondérations
Indice général	1 000
sauf fruits et légumes	878
Produits végétaux sauf fruits et légumes	417
Céréales	115
Pommes de terre	20
Vins	161
Oléagineux	28
Produits de l'horticulture	51
Produits animaux	461
Gros bovins	108
Veaux	29
Porcins	64
Ovins	14
Lait	159
Volailles, oeufs et lapins	83
Légumes et fruits	122
Légumes	61
Fruits	39

Les prix de campagne sont affectés à chaque mois de la campagne de commercialisation.

Dans les secteurs comme les fruits, les légumes ou les fleurs, où les arrivages suivent un profil saisonnier très prononcé et les prix sont très sensibles à la saison et aux accidents conjoncturels, l'indice du regroupement est calculé par le biais de jeux de coefficients de pondération calqués sur le calendrier des arrivages (panier variable).

Ces indices n'autorisent toutefois que les comparaisons en glissement annuel.

Pour en savoir plus

• <u>Insee Méthodes - 121 - novembre 2009</u> (via Epsilon).